



FORMATION INTENSIVE D'INTERPRÈTE COMMUNAUTAIRE (module 1 et module 2)

Suite au succès rencontré lors des deux premières sessions et au vu de la conjoncture actuelle de la demande en interprétariat, l'EPER a décidé de reconduire la formation intensive d'interprète communautaire au **printemps 2020**. Les personnes participantes auront acquis à l'issue de la formation les qualifications professionnelles effectivement recherchées sur le marché du travail.

Descriptif

Objectifs

Les personnes ayant suivi ce module avec succès :

- permettent, par le biais de l'interprétariat communautaire en situation de triologue, la compréhension entre des interlocutrices ou interlocuteurs d'origines différentes
- traduisent, lors d'entretiens entre des personnes immigrées et des professionnels des domaines de la formation, de la santé et du social, en ayant connaissance des points communs et des différences existant entre les systèmes de référence des interlocutrices et interlocuteurs

Contenu de la formation

Module 1

- Notions et définitions de culture
- Réflexion sur sa propre empreinte socioculturelle et identification des ressources utiles pour l'activité

d'interprète

- Perception de l'autre (stéréotypes, préjugés, sources d'erreurs dans la formation de son jugement)
- Difficultés de communication et conflits potentiels d'ordre interculturel, structurel ou personnel
- Mécanismes d'exclusion, de marginalisation et de discrimination
- Notion de base de la communication et de l'interaction interculturelles (en tenant compte également des différences de genre)
- Réflexion sur ses expériences personnelles dans le contexte de la migration, et identification des ressources utiles pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle
- Influence des aspects propres à la migration (d'ordre structurel, social, juridique, psychique) sur la situation d'entretien
- Déroulement d'une intervention d'interprétariat communautaire
- Techniques d'interprétariat consécutif
- Conception du rôle de l'interprète communautaire et gestion des attentes des parties impliquées
- Principes d'éthique professionnelle
- Gestion de l'émotionnel (moyens individuels et collectifs pour y faire face)
- Techniques de réflexion et d'évaluation de son propre travail

Module 2

- Domaines de la formation, de la santé et du social en Suisse
- Droits et devoirs des personnes migrantes
- Techniques de recherche de base
- Stratégies de compréhension de textes
- Elargissement du vocabulaire spécialisé (dans la langue locale et la langue d'interprétariat) en rapport avec les domaines d'intervention
- Constitution et utilisation de glossaires
- Techniques d'interprétariat consécutif
- Définition de termes spécialisés et explications complémentaires
- Clarification du rôle de l'interprète communautaire face aux autorités et aux professionnels
- Réflexion sur son propre rôle par rapport aux explications sur les différences structurelles et culturelles

Les modules 1 et 2 sont reconnus par eduQua et structurés selon les directives d'INTERPRET.

Conditions d'admission

Les personnes candidates :

- Prioritairement des personnes engagées auprès des services d'interprétariat régionaux professionnels
- Attestation de connaissance de la langue française au niveau B2 certificat DELF
- Expérience d'interprétariat communautaire
- Disposition à obtenir le certificat
- 20 ans révolus

Débouchés

Les interprètes communautaires peuvent travailler auprès des services d'interprétariat communautaire régionaux. Se renseigner directement auprès de ces différents organismes pour connaître leurs besoins. Moyennant une spécialisation dans l'interprétariat juridique, la demande sera par ailleurs massive dans le domaine de l'asile dans les années à venir.

« Ce cours a changé ma vie ! »

“En Syrie, j'étais étudiante en littérature arabe mais j'ai dû interrompre l'université à cause de la guerre. Je suis venue en Suisse avec ma famille il y a quatre ans et demi. Nous avons vécu presque deux ans dans un foyer EVAM, où je traduisais pour les personnes de langue arabe. J'ai aussi beaucoup fait d'interprétariat médical avec ma sœur handicapée [...] J'ai gagné en assurance dans ma pratique et c'est un atout pour mon CV [...]

Ce cours a changé ma vie ! Avant, je n'étais pas sûre de mon choix de travail. Maintenant, je suis décidée. Etre utile à la société, et surtout à des personnes réfugiées comme moi, me motive beaucoup.”

Participante session 2017, Syrienne, Permis F, 33 ans

« Aller de l'avant »

“J'étais enseignante à l'université d'Alep mais mes diplômes n'ont pas été reconnus en Suisse. Le cours d'interprétariat m'a rassuré et m'a permis de me créer des racines ici. Avec ce certificat, je pourrais aller de l'avant et étoffer mon CV. J'ai particulièrement apprécié de travailler en groupe ; c'était par exemple passionnant de comparer les systèmes sociaux et médicaux de nos différents pays d'origine avec ceux de la Suisse. ”

Participante session 2017, Syrienne, Permis B, 52 ans

Intervenant-e-s

Différents formateurs et formatrices pour adultes ainsi que des invités extérieurs pour des thèmes spécifiques.

Conditions d'obtention de l'attestation

- Participation active et régulière aux cours (au moins 90% des cours)
- Participation à 9 heures de supervision (fait partie du module 1)
- Réflexion relative à son propre processus d'apprentissage (journal d'apprentissage, participation à des groupes d'apprentissage, travail autonome sur le vocabulaire et le cadre), 114h au total
- Evaluation des compétences acquises pour les modules 1 et 2 par le biais de travaux de réflexion sur la pratique (étude de cas documentée, entretien, dossier d'information et glossaire)

Reconnaissance et positionnement des modules

A l'issue de la formation, les participants reçoivent une attestation de suivi des modules 1 et 2. Elle représente un des prérequis pour l'acquisition du **Certificat INTERPRET**. L'attestation de 50 heures de pratique, une attestation de la langue d'interprétariat INTERPRET, ainsi que l'attestation de connaissances de la langue française au niveau B2, donnent droit à l'obtention du certificat INTERPRET.

Une fois obtenu le certificat INTERPRET, il existe un système de qualification modulaire pour l'interprétariat communautaire en situations exigeantes et pour la médiation interculturelle. Ce dernier mène au **Brevet fédéral de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle**. Davantage d'informations sont disponibles sur le site d'INTERPRET.

Inscription

Pour être tenu-e informé-e de l'ouverture officielle des inscriptions et recevoir toutes les informations pratiques y relatives, adressez un mail à l'adresse suivante : formation-interpretariat@eper.ch.



ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE

Siège romand

Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne

Tél. 021 61340 70
info@eper.ch
www.eper.ch
CP 10-1390-5

